

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	Un centre-ville qui s'adapte aux mobilités d'aujourd'hui et du futur
Initiant-e:	Samuel DE VARGAS <i>et consorts</i>

La fermeture du Grand-Pont au trafic permet d'étudier la manière dont les différents usager·ère·s s'adaptent et d'en tirer des conclusions pour l'avenir. Il s'agit de saisir cette opportunité pour pérenniser l'accès limité au Grand-Pont. La bonne adaptation à la situation ainsi que la nécessité de modifier nos moyens de transport sont des arguments qui nous poussent à poursuivre dans cette voie.

Le début de l'année 2022 a été synonyme de travaux de grande envergure pour le Grand-Pont. Et ce tant par la nécessité de ces rénovations que par l'impact de ce chantier sur la circulation. Effectivement, les plus de 15'000 véhicules motorisés, 10'000 piétons et 1'500 cyclistes qui empruntaient cet axe quotidiennement ont vu leurs habitudes chamboulées¹. Mais cet important changement de situation n'a pas engendré le capharnaüm routier qui pouvait être craint². Certes, la circulation des véhicules n'est pas toujours fluide au centre-ville, mais la situation ne semble pas s'être détériorée depuis les travaux du Grand-Pont. S'il est vrai que le télétravail engendré par la situation sanitaire a probablement diminué le trafic, il n'en reste pas moins que cette habitude est amenée à se poursuivre après la pandémie, du moins dans une certaine mesure.

Si les véhicules individuels ont pu trouver des trajets alternatifs, les TL ont dû revoir leur réseau. Les bus doivent emprunter des itinéraires différents et, pour la plupart, ne peuvent plus desservir l'ensemble de leurs arrêts respectifs. Cela peut poser divers problèmes d'accessibilité, auxquels il faut apporter une réponse. Il est donc important de rétablir la circulation des bus une fois les travaux terminés. Mais la poursuite de la restriction d'accès aux autres véhicules individuels motorisés semble opportune.

D'une part, la fermeture définitive du Grand-Pont au transport individuel motorisé contribuerait à atteindre certains objectifs du Plan climat, et d'autre part comporte de nombreux avantages. Pour les piétons, un trafic réduit et apaisé permet d'augmenter le sentiment de sécurité, ce qui est essentiel sur un pont à forte affluence. De plus, une telle mesure encouragerait les piéton·ne·s à déambuler, favorisant ainsi l'attractivité du centre-ville et les commerces de proximité. Le Plan climat prévoit que la part de cyclistes passe de 2% en 2015 à 15% en 2030. Pour atteindre cet objectif, il s'agit de mettre en place des infrastructures adaptées et sécurisantes. Le partage de la route entre le trafic motorisé et les vélos n'est pas toujours évident, et ce encore moins sur un pont. Le fait que le Grand-Pont soit uniquement accessible aux transports publics et aux cyclistes permettrait à ces dernier·ère·s de circuler dans de meilleures conditions. Enfin, il est important de relever que la place Chauderon, la rue des Terreaux et la place Bel-Air dépassent, depuis de nombreuses années déjà, la valeur d'alarme en matière de bruit routier, puisque le bruit généré par les véhicules atteint 70 à 75 dB³. Fermer le Grand-Pont au trafic individuel motorisé permettrait donc également de jouer le rôle de mesure d'assainissement du bruit.

À titre de rappel, les restrictions d'accès du Grand-Pont font parties intégrantes des projets du tramway t1 et des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)⁴. Ainsi, il s'agit de faire

perdurer la fermeture provisoire du Grand-Pont au trafic individuel motorisé jusqu'à la mise en service des transports publics cités plus haut qui la rendra définitive. Ceci permettrait également de ne pas engendrer de nouveaux changements pour les automobilistes, qui ont déjà pris de nouvelles habitudes.

Afin de continuer à assurer la santé et la sécurité des Lausannois·es, l'accès au Grand-Pont devrait être garanti aux véhicules d'urgence. Aussi, une réflexion devrait être menée pour permettre aux personnes à mobilité réduite se déplaçant en voiture d'accéder à leurs commodités d'usage.

Il est vrai, la fermeture du Grand-Pont au transport individuel motorisé serait un changement majeur pour la Ville de Lausanne. Il n'en demeure pas moins que cette transformation serait bénéfique et dirigée vers l'avenir. Une redistribution importante des parts modales est en cours, il s'agit d'accompagner ce mouvement.

Lausanne s'était déjà montrée pionnière en étant la première ville de Suisse à rendre une rue piétonne : la rue de Bourg en juillet 1962⁵. Bien que le quartier de Bourg de cette époque fût un « véritable carrefour du trafic international... »⁶, les autorités d'alors avaient décidé de piétonniser cette rue afin d'en améliorer « la sécurité et la sérénité » (fig. 1). Cette décision a même été saluée par la presse, qui s'est réjouie « de voir d'autres mesures du même genre dans un avenir plus ou moins proche »⁷. La piétonnisation de la rue de Bourg, elle qui donne sur la place Saint-François, n'a pas empêché cette dernière de devenir le 2^{ème} terrain le plus cher de la version suisse du Monopoly, reflétant la prospérité de cet endroit.

Une première mesure d'interdiction générale de circuler et de stationner prise à Lausanne
La rue St-François et le bas de la rue de Bourg seront interdites à la circulation dès le 30 juillet

(TCL) — Pour la première fois à Lausanne une mesure générale d'interdiction de circuler et de stationner dans les rues du centre de la ville ont été prises. Elle touche la rue Saint-François et la partie inférieure de la rue de Bourg. En effet, le commandement de la police municipale de Lausanne nous a permis de publier le communiqué suivant :

Dès le lundi 30 juillet 1962, toute circulation et tout stationnement seront, en permanence, interdits à la rue de Bourg, dans sa partie inférieure, soit de la rue du Lion-d'Or au haut de la rue Saint-François, et à la rue Saint-François, sur toute sa longueur.

Seuls les livrés seront autorisés à pénétrer dans ces artères, et selon l'horaire suivant : mercredi et samedi, jusqu'à 3 h. 30 ; autres jours ouvrables, jusqu'à 11 h. ; tous les jours ouvrables, dès 19 h.

Nous prions les automobilistes de bien vouloir se conformer à ces nouvelles dispositions et de respecter la signalisation qui s'y rapporte.

POLICE LAUSANNOISE
 Office de la circulation routière.

Cette décision, souhaitée depuis longtemps par les Lausannois et les Lausannoises (ou moins ceux et celles qui n'ont pas chez leur boucher en voiture), apportera sans doute un peu d'ordre, de sécurité et de sérénité dans deux des rues les plus passantes — les plus étroites aussi — de la Ville. Piétons d'ici et touristes d'ailleurs l'accueilleront avec reconnaissance.

< Telstar > au Comptoir

(ATS-APP) — Le satellite « Telstar » sera le vœu de la prochaine Foire de Lausanne. Dans le cadre de l'exposition officielle de la NASA, le satellite « Telstar » sera présenté par des spécialistes qui en expliqueront le fonctionnement au public.

Casino Montreux
 « AU LIDO » les gélés de la saison 1962

MARCEL AMONT
 accompagné par les rythmes de CLAUDE ROMAT
 Avant et après le spectacle, dîner avec les orchestres
BRUNO BIANCHI et THE COCAMBOS
 dès 11 heures Marcel Amont chantera dès 22 h. 20.
 Entrée : Fr. 10 — — — laissez Réservez Vos tables. C. 1000. 44 21 75

(fig. 1) La Tribune de Lausanne, 25 juillet 1962

¹ *Le Temps*, 13 janvier 2022

² *24heures*, 17 janvier 2022

³ Cadastre du bruit routier

⁴ Préavis N° 2016/16

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Rue_de_Bourg

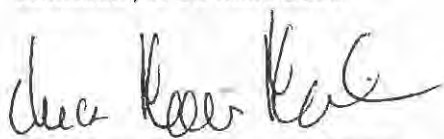
⁶ Marcel Grandjean, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud III. La ville de Lausanne : édifices publics (II). Quartiers et édifices privés de la ville ancienne*, vol. III, Bâle, Éditions Birkhäuser, coll. « Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse, 69 », 1979, p. 273

⁷ *Feuille d'avis de Lausanne*, 25 juillet 1962

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Poursuivre la fermeture du Grand-Pont au trafic individuel motorisé, en permettant l'accès aux transports publics et aux cyclistes.
2. Continuer à restreindre l'accès à la place Chauderon et à la rue des Terreaux aux véhicules hors transports publics et cyclistes.
3. Maintenir l'accès aux véhicules d'urgence et aux véhicules des personnes à mobilité réduite.
4. Réaménager la rue des Terreaux pour permettre à la population d'investir un plus grand espace public.

Lausanne, le 28 mars 2022



Muriel CHENAUX MESNIER

Yusuf KULMIYE

Samuel DE VARGAS



Valéry BEAUD



Sara GNONI

Franziska MEINHERZ

Virginie CAVALLI

l'initiant propose au Conseil de renvoyer ce postulat : directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis